

# ***Lettre de Liaison de l'association Nature Comminges***

***Septembre-Octobre 2003***

(Réunion mensuelle du 26 septembre 2003)

Association agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie—Rue des filateurs 31800 Saint-Gaudens

Tel : 05-62-00-13-06 / Tel et Fax : 05-61-95-03-70

email : info@nature-comminges.asso.fr ; site internet : www.nature-comminges.asso.fr

**Chers adhérents et amis de Nature Comminges,**

Le besoin de nous tenir mutuellement informés en temps réel, la nécessité d'une information synthétique, ont motivé la rédaction de cette lettre de liaison ; nous souhaitons qu'elle soit un terrain d'échanges et conforte la solidarité des défenseurs de l'environnement du Comminges et d'ailleurs. Nous y avons résumé la plupart des interventions et actions qui ont fait l'actualité de notre association en cette rentrée. Inutile de rappeler qu'il s'agit de votre lettre, et qu'elle est largement ouverte à toutes celles et à tous ceux qui veulent relater les actions qu'ils mènent au fil des mois, pour animer la vie de notre association.

**Le bureau de l'association Nature Comminges**

## **Des rendez-vous à ne pas manquer tout au long du mois d'octobre**

### Edition 2003 des Automnales du Pays de l'ours

Deux week-ends d'animation culturelles sur le thème du « Pays de l'Ours » sont organisés comme l'an passé par le réseau des Professionnels du Pays de l'Ours les **11/12 octobre à FOS (31)**, et les **18/19 octobre à MASSAT (09)**. La mise en valeur de notre terroir sera au cœur de ces journées au cours desquelles sont proposées des randonnées, découverte de l'environnement naturel et culturel, un marché montagnard artisanal et de produits du territoire, des forums, tables rondes, stands thématiques, projections et expositions, démonstration de conduite de troupeau avec un chien « patou », soirées-contes sur les Pyrénées et l'ours avec une dégustation du « broutard du Pays de l'Ours ». Ne manquez pas notre stand, notre exposition sur la faune et la flore de haute montagne, et le diaporama de Emmanuel Menoni sur le « Grand-tétrás », samedi 11 octobre à 15 heures.

### Journée des Associations à Saint-Gaudens

Nous tiendrons un stand lors de la journée des associations de la ville de Saint-Gaudens, le **18 octobre prochain**. Toutes les modalités d'organisation de cette journée ne nous ont pas encore été communiquées. Pour tout renseignement, tel au 05-62-00-13-06.

### Exposition sur les risques industriels

UMINATE nous invite à l'inauguration de son exposition sur le thème « Risques Industriels, connaître pour agir et prévenir », **jeudi 2 octobre 2003** à 18h30, à la Maison Régionale de l'Environnement, 14 rue de Tivoli à Toulouse. Il s'en suivra une conférence débat à 20h00, au 3e étage : « Vivre avec le risque industriel, conjuguer l'émotion et la raison ». **Le 23 octobre** à 20h30, José Cambou (secrétaire de FNE) tiendra une conférence pour faire le « point sur la nouvelle loi concernant les risques industriels, ses conséquences pour les associations et sa mise en application. D'autres manifestations sont prévues courant novembre. Visite gratuite jusqu'au 13 décembre. Renseignements au 05-34-31-97-42.

## **Formations**

### Formation « déchets » : Visite du CET du Pihourcq, le 11 octobre 2003

Cette formation organisée par UMINATE a pour objectif d'informer les bénévoles des associations sur la problématique des déchets, en particulier le fonctionnement des centres de compostage, de tri des déchets et des Centres d'enfouissement technique. Cette journée fait suite à une visite organisée par le Syndicat Mixte pour l'Environnement du Conseil Général, le 8 septembre dernier. Rendez-vous : 9h30 au CET du Pihourcq. 10h15 : visite du CET avec M. Puissegur, Président du SIVOM de Saint-Gaudens ; 14 h 17h : Echanges et débats animés par Dominique Gilbon des Amis de la Terre de Midi-Pyrénées et Michel Henry, Directeur d'UMINATE..

### Formation Natura 2000 : 25 octobre 2003

Cette formation organisée par UMINATE a pour objectif d'informer les bénévoles des associations sur la démarche Natura 2000. Toutes les modalités ne sont pas encore arrêtées.

### Visite formation sur l'énergie éolienne : 18 octobre 2003 (Voir document ci-joint).

Pour ces formations, notre fédération demande une petite contribution. Les inscriptions sont à prendre auprès du secrétariat d'UMINATE : Maison Régionale de l'Environnement, 14 rue de Tivoli 31068 Toulouse Cedex.  
Tel : 05-34-31-97-42 ; fax : 05-34-31-97-61 ; email : uminate@wanadoo.fr ; internet : http://perso.wanadoo.fr/uminate/

## Actualités nature

### **Natura 2000 : la démarche continue !**

Un second contrat Natura 2000 est lancé sur un second site de montagne de Haute-Garonne (« Haute Vallée de la Garonne »). Conformément à la mission confiée à Nature Comminges par l'Office National des Forêts (opérateur) pour recenser les activités de loisirs sur cette zone Natura 2000, un travail a été initié par l'association en juin dernier.

Une liste des associatifs et professionnels du tourisme a ainsi été dressée, des contacts ont été pris avec les responsables des activités de pleine nature, un questionnaire a été rempli chaque fois que possible.

A ce jour, il reste encore un petit nombre de personnes à contacter. Dès le mois d'octobre, un début de mise en forme du rapport final (cartographie et fiches itinéraires) sera effectué, ce rapport devant être remis à l'ONF pour début décembre. Actuellement, 5 personnes travaillent sur ce sujet : Guillaume Castaing, Germain Cucuron, Florentin Hotta, Irène Demont, Max Hunot.

### **Un projet de Parc Naturel Régional en débat dans le Comminges**

Un forum concernant le projet de Parc Naturel Régional des Pyrénées centrales s'est tenu à Saint-Gaudens lors des « Pyrénéennes », le 14 septembre dernier. M. Iliez, Directeur du Parc Naturel Régional des Grands Causses, a rappelé le sens de cette démarche, et les actions mises en œuvre (Voir le Grand-Tétras n°7). Après consultation des communes, le Conseil Général de l'Ariège a sollicité du Conseil Régional de Midi-Pyrénées le lancement d'une étude pour évaluer le périmètre d'un PNR sur l'ensemble du département. Un débat au sein du Comité de Bassin d'Emploi du Comminges, puis la création d'une association commingeoise des Amis et Usagers du Parc Naturel Régional des Pyrénées centrales ont quelque peu bousculé la donne. Le bureau d'étude « Marge » a finalement été chargé d'étudier « le périmètre le plus pertinent pour implanter un Parc Naturel Régional dans les Pyrénées-centrales ». A ce jour, une dizaine de communes de Haute-Garonne ont délibéré pour être incluses dans la zone d'étude.

### **Nature Comminges initie le déplacement d'une portion de sentier**

Suite à l'accord de l'Office National des Forêts et du Comité Régional de la Randonnée Pédestre, pour dévier une portion de sentier de randonnée, en Forêt Domaniale de la Vallée du Ger, nous avons mené à bien cette action, pour préserver une importante zone refuge pour la faune sauvage. Un rendez-vous est pris pour le **mercredi 8 octobre prochain** à 14 heures au Col de Portet d'Aspet avec deux représentants du Comité et un représentant de l'Office National des Forêts. Dans la perspective de la gestion du site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Garonne, il nous semble important d'envisager d'autres réalisations de ce type, ainsi que des actions à caractère pédagogique dans des lieux à définir, à destination d'un public croissant de randonneurs : ramassage des déchets, découverte et respect du milieu, etc.

### **Condamnation confirmée en appel pour les braconniers**

Le **6 juin 2002**, 3 personnes avaient été reconnues coupables par le Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens pour de multiples infractions aux règles cynégétiques : chasse de nuit à l'aide d'engins prohibés (arme munie d'un silencieux à l'aide d'une source lumineuse), absence de marquage d'animaux, chasse sans permis, en contravention du plan de chasse, une perquisition, et une longue enquête, ont abouti à la condamnation de l'un d'entre eux pour « achat d'espèce interdite à la commercialisation » ( la découverte de quatre coqs de bruyère, 2 poules tétras, un merle à plastron, un bruant dans plusieurs domiciles laissent supposer qu'il s'agissait d'un véritable réseau de taxidermie). Les trois protagonistes ont été lourdement condamnés, mais ils ont ensuite fait appel du jugement.

Dans son arrêt du **11 septembre dernier**, la Cour d'Appel de Toulouse, a confirmé cette condamnation, en réformant partiellement le jugement entrepris. Les contraventions poursuivies ont été rendues caduques par la loi d'amnistie de 2002. En revanche, la cour a confirmé sur le fond une peine de travail d'intérêt général pour une personne, plusieurs mois d'emprisonnement avec sursis pour les deux autres, (l'un d'entre eux est placé sous le régime de la mise à l'épreuve durant deux ans ; ces peines sont assorties de l'obligation de payer des amendes délictuelles). Cette décision s'accompagne de la confiscation des armes au profit de l'Etat, de l'interdiction de solliciter un nouveau permis durant 5 et 3 ans, et de l'obligation de verser des dommages et intérêts aux quatre parties civiles (Fédération départementale des chasseurs, ACCA d'Urau, AICA La Diane des Vallées, Association Nature Comminges). Nous souhaitons l'exécution normale de cette décision de justice et consacrerons l'intégralité des sommes versées à une action de sensibilisation à la protection du grand-tétras, actuellement en situation très précaire sur la chaîne des Pyrénées.

### **Plans de chasse gibier de montagne saison 2003-2004**

Les **populations d'isards** sont en récession (suite à de fortes présomptions de braconnage), au point que des plans de chasse dans le luchonnais ont été divisés par deux depuis deux ans. Au total 14 bracelets ont été attribués sur Luchon (contre 40 il y a une dizaine d'années) ; un plan de chasse nul a été adopté en vallée du Larboust ; on note 78 attributions sur Melles. Il en est de même des **populations de perdrix grises** (Prélèvement Maximum Autorisé fixé à 3 oiseaux par chasseur par an). La situation très préoccupante des **populations de grands-tétras** (effectifs divisés par deux en dix ans en raison d'échecs répétés de la reproduction), a justifié, comme l'an passé, un plan de chasse nul sur l'ensemble du département. En revanche, en ce qui concerne le **Lagopède**, un prélèvement maximum autorisé de 3 lagopèdes par saison et par chasseur, a été adopté. Mais il faut reconnaître, que le prélèvement global sur Melles est fixé à 4, et la chasse est interdite sur la Pale de Crabère.

## **Prochaine réunion mensuelle de Nature Comminges**

Vendredi **31 octobre 2003** (20h30) la Maison des Associations, 51 rue du Pradet à St Gaudens

## Informations concernant le Débat Public du projet de barrage de Charlas

### Historique

En 1983, le projet de Charlas (barrage de 625 hectares d'un volume de 110 millions de m<sup>3</sup>) voit le jour. En 1996, le Conseil Scientifique Adour-Garonne conteste la justification du projet Charlas. En 1997, France Nature Environnement (Fédération Nationale des associations de protection de l'environnement) demande et obtient qu'un débat public ait lieu sur Charlas. L'organisation de ce débat s'inscrit dans le cadre de la Loi dite « Loi BARNIER » de 1995 et consiste, avant qu'ils soient présentés à l'Enquête d'Utilité Publique d'engager une discussion sur des projets d'ouvrages (comme cela a déjà été le cas pour l'extension du Port du Havre ou la Ligne THT Boutre-Carros dans le Var). Cette procédure est conduite par une autorité indépendante instituée par le Ministère de l'Environnement. L'objectif du débat est de permettre à toute personne de s'approprier les tenants et aboutissants du projet, d'obtenir une réponse à chaque question. Il n'a pas pour objectif de dire « oui » ou « non » au projet.

### Le calendrier du débat public sur Charlas

- 1- Toulouse - 8 septembre (20 heures) - information générale sur le projet
- 2- Boulogne/Gesse - 18 septembre (20 heures) - information générale et technique sur le projet
- 3- Lannemezan - 25 septembre (20 heures) - « Solidarité Garonne/Gascogne et répartition des eaux »
- 4- Langon - 06 octobre (20 heures) - « Les enjeux des débits de la Garonne sur l'estuaire de la Gironde »
- 5- Tarn et Garonne - 20 octobre (20 heures) - « Les usages socio-économiques de l'eau »
- 6- Muret - 06 novembre (20 heures) - « Soutien d'étiage et écosystèmes »
- 7- Auch - 13 novembre (20 heures) - « Eau et agriculture »
- 8- Agen - 20 novembre (20 heures) - « Eau, tourisme et aménagement du territoire »
- 9- Saint-Gaudens - 4 décembre (20 heures) - Information générale sur le projet
- 10- Toulouse - 19 décembre (20 heures) - Réunion de clôture du débat.

### Pour toute information sur le Débat Public sur Charlas :

Nouveau Site internet de la Commission Particulière du Débat Public

A consulter sur <http://www.debat-public-charlas.com>

Le dossier du débat public (réalisé par le SMEAG et validé par la Commission Particulière du Débat Public - CPDP), 50 pages édité à 7000 exemplaires et diffusé le 2 septembre.

Tous les mois, une lettre du débat rédigée par la CPDP

### Autres sites à consulter :

Agence de l'Eau Adour-Garonne: <http://www.eau-adour-garonne.fr/>

France Nature Environnement: <http://www.fne.asso.fr>

## TEMBEC

### Etude de dangers toujours l'arlésienne !!!

Après plusieurs contacts et réunions de Nature Comminges avec les dirigeants de l'Usine TEMBEC (03/01/02 ; 03-09/03), la DRIRE (23/10/02 ; 09/03) et les Pouvoirs publics (28/11/02), nous demeurons toujours en attente d'éléments d'information concernant l'étude des dangers pour le site SEVESO.

### Vigilance autour du projet d'incinérateur à Saint-Gaudens

L'Usine brûle les déchets de bois (écorces) dans une chaudière, actuellement en dehors des normes fixées par l'arrêté préfectoral d'exploitation concernant les rejets de poussières. Le projet de construction d'une seconde chaudière à écorces est à l'étude pour améliorer le dispositif dans le sens d'un plus grand respect de l'environnement. Mais les dirigeants de l'Usine souhaitent rentabiliser l'investissement en y brûlant aussi les boues de la station d'épuration qui traite les effluents de l'Usine et de la Ville de Saint-Gaudens. Nous avons démarré une campagne de sensibilisation des populations riveraines face aux dangers de l'incinération, palliant ainsi à une carence d'information flagrante.. Le Conseil Général de la Haute-Garonne nous a garanti qu'une réponse défavorable a été adressée à la demande de l'Usine de brûler des boues d'autres stations d'épuration du département. La DRIRE, quant à elle, n'autorise pas en l'état le brûlage des déchets de l'abattoir, contrairement aux attentes de la municipalité de Saint-Gaudens. Toute modification notable de l'investissement, ainsi que de la nature des déchets nécessiterait obligatoirement une nouvelle autorisation.

### Dépôts sauvages

Des ordures sont à nouveau déposées dans la décharge fermée située derrière l'Usine TEMBEC ; près de Camon, un dépôt sauvage a également été observé. Une action va être lancée auprès des pouvoirs publics en vue de les résorber.

### Plateforme de compostage.

Suite aux constats d'écoulements près de la plateforme de compostage des déchets industriels située derrière l'Usine, une action va être lancée pour obtenir le respect de l'arrêté d'exploitation du 21/03/03, prévoyant la récupération des lixiviats.